

Mobilité douce

La subvention Transports Publics change de forme dès le 1^{er} janvier 2021 !

En 2021, Genthod continue de subventionner l'achat des abonnements UNIRESO à la hauteur de CHF 150.00 **mais désormais tout se passe en ligne.**

En effet, dès le 1^{er} décembre 2020, pour solliciter votre subvention que vous pourrez faire valoir à partir du 1^{er} janvier 2021, vous devez procéder comme suit :

1. Connectez-vous sur : <https://webshop.tpg.ch/web/guest/action-commune>
2. Saisissez le nom « Genthod » puis sélectionnez l'offre junior, l'offre adulte ou l'offre senior (en fonction de votre âge) dans le menu déroulant « offre de ma commune » ;
3. Inscrivez-vous à l'action. La Commune recevra votre inscription et la validera **sous 48h (jour ouvrable)** si vous êtes éligible. La subvention vous sera alors octroyée. Votre réduction sera directement disponible dans **votre espace personnel en ligne sur le webshop des tpg**. Si vous souhaitez vous rendre en agence tpg (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.



Vous n'avez pas de compte webshop tpg ? Allez sur : <https://webshop.tpg.ch/> et laissez vous guider pour créer un compte personnel qui vous permettra d'acheter votre abonnement en ligne une fois la demande de subvention validée par les services de la Mairie.

Depuis 2018, tous les abonnements sont chargés, de façon dématérialisée, sur une carte SwissPass. Rendez-vous sur <https://webshop.tpg.ch/web/guest/swisspass> pour commander une carte SwissPass (si vous n'en avez pas). Vous pouvez aussi vous rendre dans une agence tpg pour commander votre carte SwissPass et acheter votre abonnement, après avoir sollicité la subvention communale.

ATTENTION !!! Pour bénéficier de l'offre, il ne faudra **EN AUCUN CAS** acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de votre commune. Si vous avez besoin d'aide, merci de contacter la commune ou le service relation clientèle des tpg au 00800 022 021 20 (numéro gratuit). **Actuellement, les CFF ne participent pas aux actions commune 2021. Il est, par conséquent, obligatoire de se présenter dans les agences tpg ou via le webshop tpg pour acheter son abonnement annuel pour bénéficier de sa subvention.**